ESSAI HISTORIQUE

SUR

LE CULTE DES MARTYRS.

THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE

ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT

LE MARS 1869, A HEURES DU SOIR

POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

PAR

CLÉMENT AUZIÈRE.

STRASBOURG,

IMPRIMERIE DE JEAN-HENRI-ÉDOUARD HEITZ,

RUE DE L'OUTRE, 5.

1869.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41552708_0043

A MON PÈRE.

CLÉMENT AUZIÈRE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE.

M. Bruch ✻, Doyen de la Faculté.

MM. Bruch ✻,
Reuss ✻,
Schmidt ✻,
Colani,
Lichtenberger,
Sabatier.
} Professeurs.

M. Bruch, Président de la soutenance.

MM. Bruch,
Schmidt,
Sabatier.
} Examinateurs.

La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières au candidat.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LE

CULTE DES MARTYRS.

INTRODUCTION.

Notre but constant dans cette étude du culte des martyrs a été d'éviter toute polémique religieuse avec l'Eglise catholique. Notre rôle d'historien nous imposait comme premier devoir l'impartialité la plus stricte dans le récit et l'appréciation des faits — et, sans nous faire illusion sur la difficulté de la tâche que nous avions à remplir, nous sommes convaincu d'être resté fidèle à notre principe: Respecter toutes les convictions.

Si de toutes les branches de la théologie nous avons choisi l'histoire pour lui emprunter un sujet de thèse, c'est que nous croyons qu'aucune science n'est aussi riche en enseignements féconds pour qui veut lui consacrer une étude sérieuse, — c'est que, forcé par nos études théologiques de revenir sur cette histoire des premiers siècles de l'ère chrétienne, il s'est fait dans notre esprit comme un jour nouveau qui, nous montrant les faits sous

un autre point de vue et nous permettant d'en suivre à travers l'histoire, l'enchaînement logique, nous a inspiré le désir de porter nos études sur ces commencements du christianisme.

Quelle que soit la valeur accordée soit à la personne, soit à l'œuvre de Jésus-Christ, on ne peut nier que sa mort n'ait inauguré dans l'humanité une ère nouvelle, où l'esprit humain, affranchi du judaïsme et du paganisme, s'est ouvert une nouvelle voie, et, se développant librement à travers les siècles a fini par faire triompher dans le monde moderne les grands principes du christianisme. — Mais ce ne sont pas seulement des principes que le christianisme nous a légués, ce sont encore des cérémonies et des rites solennels qui, tantôt modifiant le milieu qu'ils traversaient, tantôt subissant à leur tour son influence, se sont approprié la forme définitive sous laquelle ils se présentent à nous revêtus du double caractère d'antiquité et de sainteté. — Les principes sont quelque chose d'abstrait dont l'étude n'offre guère d'attraits que pour le philosophe, mais les mœurs, les coutumes, les cérémonies religieuses en nous dévoilant la vie intime de l'humanité, en nous initiant à ses faiblesses ou à ses grandeurs, en faisant revivre devant nous l'homme avec toutes ses passions nobles ou petites, présentent à l'historien le champ le plus riche et le plus vaste en enseignements précieux. Aussi pouvons-nous le dire : C'est un intérêt réel qui nous a dirigé et soutenu jusqu'à la dernière ligne de ce travail.

PREMIÈRE PARTIE.

Ce n'est pas sans émotion que l'on s'arrête à ces premières pages du christianisme toutes froissées et maculées. La persécution sanglante qui frappe à coups redoublés la naissante Eglise ne semble s'assoupir par instants que pour surgir plus menaçante et plus cruelle encore: représentons-nous ces jours douloureux où l'Eglise chrétienne à peine fondée, faible encore dans sa foi naissante, trouve tout à coup devant elle un implacable et terrible adversaire : l'empire romain, acharné à la perte de cette nouvelle religion qui, il le sent bien, va bientôt détrôner le paganisme, c'est-à-dire saper l'empire lui-même dans sa base : c'est une lutte à mort qui s'engage entre la force et le droit, lutte sanglante, mais glorieuse pour le christianisme qui dès cet instant revêt un caractère essentiellement dramatique auquel il devra la grande part de son triomphe définitif sur les haines du judaïsme et sur les persécutions de l'empire romain: les bûchers se multiplient, les cirques regorgent de victimes, la hâche des bourreaux s'émousse à la peine; et chose étrange: le sang des martyrs est pour l'Eglise chrétienne une rosée fécondante. C'est un sentiment de vénération profonde qui naît dans tous les cœurs à la vue de ces courageux témoins de la foi qui, dans les chaînes et au milieu des supplices sont restés fidèles à Jésus-Christ: l'admiration qu'ils inspirent et l'indignation et la haine soulevées par les bourreaux redoublent l'une par l'autre: et si l'on se représente ces martyrs respectés chantant dans leur prison la gloire et la puissance de leur Dieu, consolant et bénis-

sant leurs frères de leur main enchaînée, on comprend avec quelle facilité les chrétiens, exaltés par la persécution, durent s'incliner devant eux. — Pendant l'épreuve, en admirant leur constance, on enviait leur courageuse foi, on voyait déjà le ciel ouvert pour eux et leur place marquée à la droite de Dieu. Après leur mort glorieuse ils devaient grandir encore dans l'esprit de leurs frères laissés au milieu de la lutte — et si de cette vénération à un culte véritable il y a loin encore, ce n'est pas un abime infranchissable qui l'en sépare. Une progression continue va peu à peu s'accomplir et bientôt substituer un véritable culte à cette vénération si légitime.

Mais ce n'est pas seulement à cette cause prise dans le sein même du christianisme, et née de ses souffrances que l'on peut attribuer l'origine du culte des martyrs. Le peuple au sein duquel la religion chrétienne naît et se développe, a exercé, nous n'en pouvons douter, une influence marquée sur les mœurs et les coutumes chrétiennes: l'homme ne s'affranchit jamais d'une manière absolue des idées qui ont bercé son enfance, et encore moins du milieu dans lequel il vit — et ce serait un fait unique dans l'histoire que de voir une société née d'hier se détacher du passé, pour n'en conserver aucune trace dans sa nouvelle existence, et surtout dans son caractère religieux : l'Eglise primitive ne fait pas exception à cette loi universelle — et si l'esprit qui l'anime rejette avec mépris l'étroitesse du judaïsme et les superstitions ridicules du paganisme, elle n'en conserve pas moins les traces les plus frappantes des coutumes ou des cérémonies aussi bien juives que païennes : tandis que le christianisme déployait contre ses persécuteurs une énergie et un courage à toute

épreuve, il ne s'apercevait pas qu'un ennemi plus terrible le menaçait dans son essence même: et quand les chefs de l'Eglise ouvrent les yeux, il est déjà bien tard pour arrêter les progrès croissants des tendances païennes qui sous le manteau de la piété viennent dénaturer et fausser les doctrines chrétiennes. — Qu'on ne nous accuse pas ici d'exagération : les pères de l'Eglise nous ont seuls fourni les preuves de ce que nous avançons, et certes, sur un pareil sujet on ne les accusera pas de partialité : dès le second siècle, Tertullien condamne la coutume des oblations[1] : «C'est ainsi, s'écrie-t-il indigné, que les peuples «vont sacrifier à leurs idoles.... Empêchons ces coutumes, «parce qu'elles font de nous des païens!» — Et si en 198 un père de l'Eglise tient déjà un pareil langage, devons-nous être surpris de trouver à la fin du cinquième siècle, des reproches encore plus amers dans la bouche de Salvien de Marseille, qui, nous montrant à quel degré le paganisme s'est introduit dans l'Eglise chrétienne, laisse échapper ces paroles[2] : «Voici que des milliers de chré-«tiens viennent chaque jour assister à des spectacles hon-«teux; c'est donc à Christ, o folie monstrueuse, c'est à «Christ que nous offrons les jeux du cirque, et cela quand «il nous accorde quelque bonheur, quand nous lui devons «quelque prospérité! — c'est à Christ que nous immolons

[1] Tertullien, traité *de Oratione*, XII, p. 134, éd. Venet : *Sic enim adeunt ad idola nationes.... (ea) coercenda, nam gentilibus adœquent!*

[2] *Salvianus massiliensis*, l. VI, *De gubern. Dei.* — *Ecce innumera Christianium millia in spectaculis quotidie rerum turpium commorantur. Christo ergo, o amentia monstruosa! Christo circenses offerimus! et tunc hoc maxime quum ab eo aliquid boni capimus quum prosperitatis aliquid ab eo attribuitur! Christo ludicrorum turpissimorum hostias immolamus!*

«ces victimes des spectacles les plus honteux.» Ces deux citations suffiraient, à elles seules, pour démontrer que l'Eglise primitive avait conservé dans son sein bien des éléments du paganisme [1].

D'après Bingham, les «oblations» dériveraient directement des offrandes juives prescrites par la loi mosaïque. Cette idée nous paraît fort contestable ; il n'y a aucun rapport entre ces oblations prescrites par Moïse, et qui n'avaient pour but que d'exprimer à Dieu la reconnaissance du peuple pour ses prospérités, ou d'implorer sa miséricorde pour les fautes commises, et l'oblation chrétienne qui venait chaque année, au jour anniversaire de leur mort, témoigner aux martyrs que leur souvenir restait cher et vénéré dans l'Eglise. Nous serions plus disposé à admettre pour origine de ces oblations la coutume usitée de toute antiquité à Rome, d'apporter soit aux rois, soit aux empereurs défunts des aromates et des parfums divers, ou bien des fruits et des herbes aromatiques. Quoiqu'il en soit, la coutume des offrandes faites aux morts n'est pas d'origine chrétienne, mais bien païenne. Un fait incontestable, c'est que le christianisme, pénétrant dans le monde romain, y trouve déjà ancienne la coutume de la déification des morts : il arrive à la belle époque des apothéoses impériales. — Depuis César

[1] Si l'on désirait étudier plus à fond cette partie de notre travail, nous indiquerons comme sources précieuses, l'ouvrage de Bingham sur les *Origines ecclésiastiques*, celui de Richard Simon, *Comparaison des cérémonies des Juifs et de la discipline de l'Église ;* Casaubon, Dissertation XIV, *ad Annal. Eccles. Baronii* ; Baronius, *Annales ecclesiast , le théologien anglais Middleton ;* Jacob Wingius, *De papismo paganizante ;* J.-C. Seldius, *De papismi gentilissimo ;* et enfin Benoit XIV qui, encore cardinal, publia vers 1747 son immense ouvrage, *De servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione.*

chaque prince mourant passe au rang des immortels, et l'espèce de culte rendu à cet Olympe nouveau offre, avec le culte des martyrs, tel que nous le décrivent les auteurs du quatrième et du cinquième siècle, les analogies les plus frappantes. Qu'on nous permette de résumer en quelques lignes les traits les plus saillants relevés par Heilmann[1] dans une thèse remarquable soutenue à Halle en 1754. D'après ce théologien, toutes les idées se rapportant au culte des martyrs ont été empruntées aux coutumes les plus anciennes de la Rome païenne. Pour lui la canonisation pontificale ne diffère en rien de l'apothéose romain. D'après les auteurs catholiques Ange Rocca et Bellarmin, la canonisation telle qu'elle a été instituée par Benoît IX, est accompagnée par sept ordonnances qu'ils nomment le septenarium.

1° «Les martyrs canonisés sont inscrits sur le Catalogue «des saints, c'est-à-dire qu'un culte public proclamera «leur sainteté.» Or, ce culte public n'est-il pas évidemment la copie du culte rendu par les anciens Romains aux mânes des défunts ?

2° «On s'adressera à eux dans toutes les prières de «l'Eglise, ainsi que dans toutes les invocations faites au «nom de l'Eglise...» Ouvrez Ovide, dit Heilmann (Elégies IX, 1, 4)[2], et vous ne pourrez nier que l'usage d'adres-

[1] Heilmann, J. D., *Dissertatio consecrationem sanctorum apud pontificios usitatam ad αποτεοσεις veterum Romanorum effictam ostendens*, Halæ, 1754. Thèse qui obtint les éloges de Baumgarten président de la soutenance.

[2] Ovide, El., IX, 14 :

In nostras audis inter convexa locatus
Sidera sollicito quas damus ore preces
Perveniunt histuc carmina forsitan illa
Quæ de te misi cælite facta novo

ser des prières aux défunts existait déjà dans l'empire romain : «Hôte des voûtes célestes, dit-il en s'adressant à l'empereur Auguste qui venait de mourir, «tu écoutes ces prières» que t'adressent nos lèvres inquiètes. Peut-être t'arrivent-elles là-haut, ces poésies que je t'adresse, nouveau citoyen des cieux.

3° «On élèvera à la mémoire et à la gloire des martyrs «canonisés des temples et des autels qu'on dédiera à Dieu.» Mais les Romains n'avaient-ils pas déjà élevé des temples à Auguste dans la ville de Rome, à Noles et à Pergame ; à Claude, dans la Bretagne; à Adrien, dans Rome; à Antoine-le-Pieux, à Marc Aurèle et à tant d'autres empereurs?

4° «On offrira à Dieu, en leur honneur, le sacrifice de «la très-sainte Eucharistie...» C'était encore une coutume romaine, d'offrir des sacrifices aux morts. Prudence nous raconte dans l'un de ses hymnes, qu'on vénérait la mémoire d'Auguste et qu'on se le rendait propice par le sacrifice d'un veau et d'un agneau. (Prudence, *lib. I, in Symmachum.*)

5° «On célébrera les jours de fête commémoratifs de l'anniversaire de leur mort.» Combien d'inscriptions et de médailles qui constatent l'existence de jours de fête consacrés à Auguste et nommés *Augustalæ feriæ* ; cette coutume est aussi païenne que toutes les autres.

6° «On reproduira leurs traits par la peinture ; on y «ajoutera une auréole de rayons...» Ce culte des images n'offre-t-il pas une extrême ressemblance avec celui des Romains pour les statues de leurs héros? les emblèmes qui les accompagnent ne sont-ils pas les mêmes? [1]... «Des rayons lumineux brillaient autour de son front», dit

[1] *Siderei juxta radiabant tempora nati (Silius Italicus).*

Silius Italicus en parlant du fils de Domitien qui venait de mourir. La déesse syrienne, dit Lucien, était de même représentée avec une auréole au front.

7° Enfin «les corps et les reliques des saints seront pu-«bliquement honorés et renfermés dans des vases pré-«cieux». Or, n'est-ce pas là une des plus anciennes coutumes romaines ? Quels honneurs n'accordait-on pas aux restes mortels des empereurs défunts ! avec quel pieux respect ne recueillait-on pas leurs cendres pour les conserver précieusement !

Nous sommes loin d'admettre toutes les opinions de Heilmann ; trop souvent l'idée préconçue le mène à des assertions positives quand il devrait ne poser qu'une interrogation. Résolu à trouver l'origine du culte des saints dans les cérémonies du paganisme, il oublie, volontairement ou non, les causes les plus simples et les plus naturelles. Aussi, en rendant à l'érudition dont il fait preuve, l'hommage qui lui est dû, ne pouvons-nous admettre ses résultats. Le culte des saints a eu pour cause première cet enthousiasme universel que soulevait la gloire du martyre, et surtout cette sympathie douloureuse que devaient exciter au milieu de l'Eglise les souffrances et la mort de chacun de ses martyrs. L'influence qu'a exercé le paganisme sur ce culte des saints est trop réelle pour qu'il nous soit possible de la méconnaître ; mais elle n'est à nos yeux que cause secondaire, modifiant sans doute les coutumes chrétiennes, substituant par degrés aux rites du christianisme les formules payennes, mais ne devant ses progrès au sein de l'Eglise qu'aux excès même du sentiment chrétien.

SECONDE PARTIE.

§ 1.

Si telle est la véritable origine du culte des martyrs, il est facile de prévoir que les tendances que nous avons signalées trouveront surtout accès auprès de la masse des fidèles toujours plus impressionnable et plus enthousiaste : La foule, éprise de ses martyrs dont le souvenir lui devient plus cher et plus précieux de jour en jour, toujours prête à ajouter à la vénération qu'elle leur a vouée, ne tarde pas à dépasser les limites qui séparent la vénération d'une espèce d'idolâtrie inconsciente. C'est à ce moment que les chrétiens éclairés comprennent tous les dangers qui menacent l'Eglise, et déploient contre l'idolâtrie naissante toute l'énergie de leurs efforts et toute la sévérité de leur parole. Ils ont conservé intact l'esprit du christianisme et pour eux encore l'adoration de la créature est un crime de lèse-divinité envers le Créateur: Si les pères de l'Eglise primitive accordent à la mémoire des martyrs les honneurs dûs à leur dévouement, ils ne donnent à leur vénération qu'un caractère de reconnaissance et nullement d'adoration.

Cyprien[1] a soin de dire qu'on inscrit sur les diptyques les noms des martyrs *pour les préserver de l'oubli.* — Ces diptyques n'offrent aucune analogie avec les recueils formés plus tard et qui, transformés peu à peu, sont devenus les litanies actuelles : C'étaient de simples souvenirs destinés à perpétuer la mémoire des martyrs de chaque Eglise.

[1] Cyprien, l. III, *Epistola ad presbyteros Romanos.*

Si Eusèbe nous dit[1] d'une part: «Ainsi recueillant leurs ossements plus précieux que l'or et les pierreries, nous les avons cachés comme il convenait....» d'autre part il nous apprend qu'on doit ces derniers honneurs au corps à cause de l'âme qui l'a habité. Ainsi ces restes mortels ne sont point des reliques proposées à l'adoration de l'Eglise, mais bien de simples cadavres auxquels on rendait les honneurs funèbres dûs à toute dépouille humaine et qu'on ne refusait même pas aux cadavres inconnus que la mer avait rejetés sur ses plages. — Mais si les pères de l'Eglise s'expriment ainsi, si l'on ne célèbre l'anniversaire de la passion des martyrs que comme un souvenir cher à l'Eglise[2], il nous est pourtant facile de reconnaître que dans ces fêtes commémoratives se montrent déjà les symptômes d'un culte véritable. Déjà au second siècle l'institution des «Natalitia» nous offre des cérémonies nouvelles dont le caractère étrange devait agir fortement sur l'imagination des assistants: les tombeaux des martyrs sont en ce jour étincelants de lumières, on lit en public l'histoire de leur vie et de leur mort, on exalte leur passion, et on les propose enfin en exemple à la multitude.

Tertullien comme Cyprien et Eusèbe ne reconnaît qu'une adoration: celle du Dieu tout puissant: aussi condamne-t-il les oblations faites à la mémoire des martyrs: «C'est «ainsi, dit-il, que les peuples vont sacrifier à leurs idoles... «empêchons ces coutumes, parce qu'elles font de nous «des païens». Certes si Tertullien prononce des paroles aussi sévères, ce n'est pas sans raison, et elles nous autorisent à penser que si les chrétiens n'en étaient pas en-

[1] Eusèbe, liv. IV, ch. 15.
[2] Cyprien, liv. IV, p. 5.

core arrivés à un culte formel rendu aux martyrs, les tendances à ce culte se prononçaient d'une manière inquiétante à cette époque. Nous voyons par les écrits de cette période quelle influence immense exerçait sur le peuple l'esprit du martyre: Les portes des prisons ne cessent de s'ouvrir devant les fidèles qu'attire auprès des prisonniers cette espèce de fanatisme aveugle qui prêtait aux martyrs un prestige tout puissant. Du reste, ne soyons pas sévères à l'égard de ces fidèles dont l'enthousiasme insensé ou la charité pieuse venait adoucir les derniers moments des prisonniers: Ceux-ci d'ailleurs ne se prêtaient que trop à cette vénération anticipée en acceptant comme un hommage mérité cet empressement général, et en s'arrogeant le droit de distribuer de leur vivant des absolutions si nombreuses que cet abus attire sur eux les reproches de Cyprien. Mais leur réponse hautaine et menaçante montre combien ils étaient sûrs d'eux-mêmes et de l'Eglise entière. Il est certain que les lettres des martyrs aux évêques jouissaient de la plus grande considération, que la confiance qu'ils inspiraient aux fidèles était sans limite, et que ceux même qui avaient méprisé la pénitence se croyaient sûrs de leur salut si, à l'heure de la mort, un billet de quelque martyr venait leur apporter l'absolution de leurs fautes. Quand les martyrs ont déjà une telle assurance en eux-mêmes, devons-nous nous étonner si, un siècle plus tard, à l'époque de Tertullien, on ne s'adresse plus aux confesseurs vivants pour obtenir d'eux le pardon des fautes, mais bien à ceux qui, glorifiés par le martyre, pouvaient directement intercéder auprès de Dieu pour les pécheurs qui les imploraient.

§ 2.

Jusqu'ici le culte des martyrs ne s'est pas ouvertement proclamé : nous en avons vu tour à tour se réunir les éléments divers et le moment approche où les pères seront trop faibles pour en arrêter l'essor : Ils éprouvent déjà les craintes les plus sérieuses, et c'est par les déclarations les plus catégoriques qu'ils essayent d'arrêter les progrès incessants de cette adoration :

Augustin [1] reconnaît en Dieu trois personnes : le Père, le fils et le Saint Esprit, mais ces trois personnes ne forment réellement pour lui qu'un seul Dieu, et dans un autre de ses ouvrages [2], il insiste fortement sur l'importance de cette unité du Dieu qu'il adore en nous disant : «*Ecce unum Deum colo*» (c'est un seul Dieu que j'adore).

«Garantissez-moi de la censure de l'apôtre qui con-«damne ceux qui donnent la divinité à des choses créées» s'écrie Epiphane, persuadé qu'adorer une créature c'est faire acte de paganisme.

Jérome pour répondre aux reproches d'idolâtrie que lui adresse Vigilance à propos de l'adoration des saints s'écrie : «Qui a jamais cru qu'un homme fût Dieu ? «et il rapporte ces paroles de Paul à Corneille qui se prosternait à ses pieds :» Lève-toi, car je suis homme. — Or, pour que l'adoration des martyrs ait amené cette querelle entre Vigilance et Jérome, pour que ce dernier ait cru devoir y répondre comme nous l'avons rapporté, ne fallait-il pas que les progrès de ce culte nouveau fussent déjà bien sen-

[1] Aug., *Retract.*
[2] *De vera et falsa religione.*

sibles? Si le danger n'avait pas été imminent, les pères de l'Eglise ne nous offriraient pas de pareilles citations et Grégoire de Nysse n'aurait pas prononcé ces paroles significatives : «Si les hommes ne se persuadent pas qu'il faut «adorer un seul Dieu, s'ils admettent des divinités di- «verses : il n'y a rien qui puisse fixer cette divinité qu'on «donne en partage aux créatures, car lorsqu'on a cru «percevoir quelque chose de divin dans un objet, on sera «porté à le voir dans un autre objet possédant à peu près «les mêmes qualités — les objets qu'on voudra diviniser «se multiplieront ainsi successivement et on tombera par «degrés dans les derniers excès !

§ 3.

Mais ces avertissements en vain répétés n'ont produit sur le peuple chrétien aucun effet ; et le culte des saints va faire tous les jours de nouveaux et plus rapides progrès. Jusqu'à cette époque, nous l'avons vu, les pères ont combattu de toutes leurs forces l'adoration des martyrs ; C'est le peuple qui malgré tous les efforts de ses conducteurs spirituels a favorisé les progrès d'un culte qui flattait ses croyances et ses souvenirs les plus chers : Quand la multitude emportée par un sentiment s'y abandonne tout entière que peuvent les avertissements de quelques hommes isolés ? les idées marchent rapides et surtout les idées religieuses ; Aussi quelques années suffisent pour que ce culte des martyrs opposé dans son principe à l'esprit du Christianisme, combattu par les pères, raillé par les ennemis de l'Eglise, après avoir été l'apanage du peuple, franchisse toute l'échelle de la

société et vienne soumettre à son autorité la cour d'Orient elle-même. Augustin peut nous affirmer qu'on ne rendait à son époque encore aucun culte aux martyrs, qu'on ne leur offrait aucun sacrifice, qu'on ne leur adressait aucune prière dans les lieux publics : il est néanmoins un fait qui nous frappe sous le règne du plus grand des empereurs d'Orient : c'est la tendance générale partagée par l'empereur lui-même à une vénération outrée des reliques des martyrs. Une splendide église consacrée aux apôtres nous atteste encore aujourd'hui avec quelle magnificence il savait manifester son zèle, et quoiqu'on en veuille dire, c'est bien une espèce de culte que rend à la mémoire des apôtres le premier empereur qui porta sur le trône la religion du Christ. N'est-ce pas une influence mystérieuse qu'il attribue à ces tombeaux des apôtres qui sont venus orner son église, quand sur son lit de mort il ordonne qu'on dépose sa dépouille mortelle à côté de ces tombeaux comme si leur contact devait augmenter sa sainteté ? Si ce n'est pas là un culte réel, c'est plus que de la vénération, on en conviendra : Constantin, d'ailleurs, avait déjà une foi véritable dans le pouvoir des reliques; nous pouvons l'affirmer si, laissant de côté la légende, nous recueillons dans l'histoire de sa vie ce fait si curieux, qu'il ne marchait au combat qu'avec un talisman tout puissant, un clou de la vraie croix planté dans son casque. Que cet acte frappant soit dû aux prières de l'impératrice mère qui venait de découvrir miraculeusement l'instrument de supplice de Jésus-Christ, toujours est-il que Constantin s'y est prêté au risque d'encourir les blâmes sévères des directeurs de l'Eglise. N'est-il pas naturel d'en conclure que le culte des reliques, dont la marche est toujours parallèle à celle du culte des martyrs,

a fait à cette époque les progrès les plus considérables ? Si tout se tient et s'enchaîne dans l'histoire, si le fait d'aujourd'hui a sa raison d'être dans le fait d'hier, comment expliquer l'invasion soudaine d'un culte nouveau dans tout l'empire d'Orient, si l'on refuse d'en reconnaître les progrès lents peut-être, mais continus, attestés par des faits certains. Constantin accueille avec enthousiasme un fragment de la vraie croix découverte par Hélène à Jérusalem; il prend un des prétendus clous de supplice du Christ et l'attache à son casque comme une amulette protectrice; non content d'élever une splendide église en l'honneur des apôtres il veut partager la paix et la sainteté de leur tombeau : n'y a-t-il pas là autant de preuves pour affirmer que, si une pareille vénération n'est pas encore le vrai culte, elle y touche de bien près et portera demain ses conséquences logiques? Constantin meurt, et Constance est à peine sur le trône que le culte des martyrs fait un pas de plus. Ce prince qui a hérité sinon des remarquables vertus, du moins des faiblesses de son père, veut-il se concilier les faveurs du peuple de Constantinople, ou bien obéit-il à un sentiment personnel quand il fait transporter solennellement de Rome dans sa capitale les reliques de saint-Luc et de saint-André ? nous l'ignorons, mais rien ne contredisant notre seconde supposition, nous sommes portés à croire que la vénération de Constantin pour les reliques saintes a fait place chez son fils à un culte réel, auquel s'associe le peuple tout entier, puisque Julien l'Apostat va leur reprocher de «tout remplir de tombeaux».

§ 4.

Après avoir envahi tour à tour tous les rangs de la société laïque malgré les sévères et continuels reproches des pères de l'Eglise, le culte des martyrs va faire un nouveau pas à partir de Constantin: les autorités ecclésiastiques à leur tour vont consacrer le culte des martyrs et, après l'avoir si longtemps combattu comme une déplorable superstition, en prescrire désormais l'exercice aux fidèles.

Basile de Césarée parle le premier, dans les écrits qu'il nous a laissés, de l'adoration que méritent les saints.

Grégoire de Nazianze termine une de ses homélies par une prière adressée à «saint Cyprien».

Qu'est devenue la déclaration formelle de saint Augustin: «*Ecce unum Deum colo*»? Désormais l'adoration des saints ne trouvera plus que des obstacles insignifiants et prendra une extension incroyable. Les hymnes laissés par les poètes du quatrième ou du cinquième siècle nous montrent de quelle adoration passionnée les chrétiens entourent dès lors leurs martyrs [1]. Et même en faisant la part de l'exagération inévitable à la poésie, en écartant les expressions les plus accentuées, il n'en reste pas moins qu'un culte positif, qu'une adoration réelle était vouée aux martyrs par le peuple: les pères eux-mêmes, fatigués de la lutte, cèdent aux idées nouvelles qui font des martyrs comme des demi-dieux qui, glorifiés par leur mort, doivent avoir auprès de Dieu tout pouvoir. Le rigide

1 Hymnes de Prudence.

Augustin lui-même tout en blâmant sévèrement les abus auxquels elle donne lieu, finit par tolérer l'invocation des saints. Mais si le haut clergé ne cède que pas à pas devant le culte des martyrs, il n'en est pas de même du bas clergé qui, partageant l'esprit populaire a accepté avec enthousiasme le culte nouveau : l'adoration passionnée du peuple n'a d'égal que le fanatisme des moines, dont l'esprit facilement porté au mysticisme devait donner aux cérémonies de ce culte le plus grand éclat.

Ici doit s'arrêter la première partie de notre travail — celle à laquelle nous avions borné nos recherches en prenant pour titre de notre thèse «du culte des martyrs dans l'Église primitive.» — Mais il nous a semblé que nous ne pouvions ainsi scinder une étude sérieuse, et qu'après avoir montré les origines du culte des martyrs, ainsi que son triomphe définitif dans l'Eglise au cinquième siècle, nous devions montrer rapidement les obstacles que ce culte aura encore à surmonter avant de faire définitivement partie du rit ecclésiastique.

TROISIÈME PARTIE.

§ 1.

La période que nous abordons n'est pas la moins intéressante dans ce rapide aperçu sur l'histoire du culte des saints. Admis par la presque unanimité de l'Eglise d'Orient, dominant tour à tour le peuple et l'empire, le bas et le haut clergé, il lui reste un dernier progrès à faire pour s'imposer comme dogme indiscutable dans l'Eglise catholique : Ce dernier progrès c'est la papauté qui le lui fera faire.

Dès le cinquième siècle Léon I^er^ suit l'exemple donné et rend un culte public à saint Pierre ; il célèbre des veilles sur son tombeau : Cette adhésion d'un pape couvrant de son autorité le culte des martyrs, donne une nouvelle force à ces coutumes de l'Eglise. — A cette époque un nouvel élément vient encore augmenter la piété des fidèles, c'est le nombre infini de miracles qui s'accomplissent sur les tombeaux ou sur les reliques des martyrs[1]. — A mesure que le culte des saints se fortifiait, que le peuple chrétien leur attribuait une plus grande puissance, les servait avec plus de ferveur, il était naturel que les miracles devinssent plus nombreux et que les saints aussi se multipliassent. Le peuple, emporté par sa dévotion, cherche tous les jours de nouveaux personnages pour leur adresser ses prières; bientôt dans son zèle condamnable il porte sur les restes des premiers confesseurs de la foi une main sacrilége: on les arrache à leurs antiques sépultures— et c'est avec un douloureux étonnement qu'on découvre cette ordonnance dans le code Théodosien : *Nemo marty-*

[1] A Eutrope seulement on attribue un nombre prodigieux de miracles.

rem distrahat, nemo mercetur. — On en était donc venu, non-seulement à arracher à leur tombe les corps des martyrs, mais encore à en faire un trafic honteux — et si l'on songe qu'à cette époque il existait sous la Rome antique une vaste cité souterraine toute peuplée de sépultures chrétiennes, on comprendra combien il doit être à présent difficile de préciser la nature de ces tombeaux qui peuplent encore aujourd'hui les catacombes. Notre intention par ces paroles est simplement d'indiquer quelles conséquences devait avoir pour l'Eglise catholique le fanatisme des premiers siècles. Nous n'avons nullement à discuter l'authenthicité de telles ou telles reliques proposées aujourd'hui à l'adoration de l'Eglise, mais nous tenons à constater les divisions qui scindent sur ce point l'Eglise catholique elle-même. Le fait seul que certaines des inscriptions gravées sur les tombeaux des catacombes romaines portent l'épigraphe D. M. «*Diis manibus*,» suffirait pour autoriser des doutes sur leur chrétienté. — Et cette interprétation de D. M. par *Diis manibus* est admise par les auteurs catholiques eux-mêmes [1]. — Mais il y a un fait plus grave reconnu encore par le révérend père D. J. Mabillon : «Il «est vrai, dit-il, que l'on trouve dans les cimetières des «chrétiens quantité d'inscriptions idolâtres, que les Fidèles «arrachaient, comme je viens de le dire, de leurs sépul«tures profanes pour enfermer les tombeaux de leurs «frères, mais ils gravaient quelquefois de l'autre côté de «la pierre l'épitaphe d'un chrétien ; de sorte qu'on lit sur «la même pierre des inscriptions de payens d'un côté, et «de chrétiens de l'autre [2].» De cette assertion nous croyons

[1] Mabillon, *Lettre d'Eusèbe à Théophile,* p. 31, traduction de L. R.
[2] *Id.*, p. 65.

pouvoir conclure avec autorité que les catacombes n'étaient pas une sépulture exclusivement réservée aux chrétiens. On nous objectera peut-être qu'il est impossible d'admettre que les chrétiens voulussent reposer à côté des païens, et que ceux-ci aient aussi consenti à permettre à ces hommes qu'ils haïssaient si profondément, de venir ensevelir leurs frères dans leurs propres souterrains. — Mais qu'on noublie pas une chose : c'est que devant la mort les Romains oubliaient tous leurs ressentiments, c'est que généralement ils permettaient aux chrétiens de venir chercher jusqu'au milieu du cirque les corps de leurs frères martyrs pour leur donner une sépulture honorable, — qui peut donc nous affirmer qu'à un certain moment, les catacombes étant dans leur possession, ils aient vu le moindre inconvénient à y ensevelir leurs morts à côté de tombeaux chrétiens ? — Ceux-ci, éloignés des souterrains pendant une période plus ou moins longue, ont trouvé à leur retour leur sanctuaire de mort envahi par les sépultures païennes : C'est alors que, ne pouvant transporter les corps de tous leurs frères ou rejeter au-dehors les tombeaux païens, ils ont forcément subi le voisinage de ces derniers et en sont peu à peu venus à se servir de leurs pierres tumulaires pour y graver du côté opposé, leurs propres inscriptions. Nous ne pouvions dans notre étude laisser de côté cette question des catacombes de Rome qui, du reste, n'ont commencé à jouer dans le dogme du culte des saints un rôle important qu'à partir du dix-huitième siècle, et qui dans les premiers siècles ne paraissaient avoir inspiré aux chrétiens eux-mêmes qu'une espèce de terreur superstitieuse. « Lorsque j'étais jeune garçon et que je poursuivais mes études à Rome, dit saint Jérome, j'avais

coutume le dimanche d'aller avec des compagnons de mon âge errer parmi les tombeaux des apôtres et des martyrs; nous descendions dans les galeries souterraines qui, bordées de chaque côté par les corps qu'on y a déposés, sont tellement ténébreuses qu'elles répondent exactement à ces paroles du prophète : «les vivants sont descendus aux enfers». Çà et là la lumière venant d'en haut tempérait l'horreur de cette obscurité, mais c'était la faible lueur d'un étroit soupirail, et bientôt nous avions à chercher de nouveau notre chemin dans les ténèbres pareilles à celle dont le poète dit :

«*Horror ubique animos, simul ipsa silentia terrent*[1].»

«Avec le baptême de Constantin l'ère nouvelle dans «laquelle entre le christianisme, laisse subsister l'usage «d'enterrer les morts dans les cryptes sanctifiées par les «tombeaux des sacrificateurs et des martyrs, et à ces grottes «funéraires s'attache un sentiment de pieuse vénération qui «s'accroît avec les années»[2]; et finira par donner un caractère de sainteté à toutes les reliques qu'elle renferme. C'est dans ces catacombes qu'a lieu le culte public rendu à saint Pierre par Léon Ier, et c'est encore aux reliques tirées de ce sanctuaire que Fortunat et Grégoire le Grand, adressent leurs prières les plus ferventes. A l'époque où nous sommes arrivés, le culte des saints à peu près universellement reconnu ne nous offre pourtant aucune trace de canonisation : Le cardinal Bona s'appuyant sur l'autorité très-contestable de Denys l'Aréopagite, affirme que les honneurs rendus aux martyrs étaient déjà une

[1] L'horreur aussi bien que le silence y jettent l'épouvante de toutes parts (Virgile, *Énéide*).

[2] Revue britannique, 1859 juin, p. 337.

canonisation : Cette opinion est complètement fausse : Pour porter un fidèle au nombre des saints, il suffisait de la demande du diocèse et de l'assentiment de son évêque : C'est le germe de la canonisation, si l'on veut, mais non la canonisation elle-même.

§ 2.

Restait au culte des martyrs à se faire reconnaître et proclamer par les Conciles eux-mêmes ; et ici la lutte fut longue et difficile. Le concile de Châlons est le premier qui consente à reconnaître l'intercession des saints, mais son adhésion ne donne encore à ce culte aucune force de loi : Il va lutter du septième au quinzième siècle contre les conciles — et pendant cette longue période, toujours puissant au sein de l'Eglise, il prend par degrés la forme définitive sous laquelle nous le connaissons : Rien d'aussi solennel que les cérémonies de ce culte déjà au onzième siècle. Les offrandes faites en l'honneur des saints ont perdu leur modestie primitive et nous sommes persuadés qu'on ne lira pas sans intérêt la description donnée par Ange Rocca[1] de ces oblations :

Le premier cardinal, dit-il, offre deux cierges assez grands ; le premier des orateurs ou bien un cardinal à la place de l'orateur, un cierge et deux tourterelles vivantes enfermées dans une corbeille dorée.

Le second cardinal offre deux pains très-grands, l'un doré, l'autre argenté ; un orateur ou quelqu'un à la place de l'orateur offre un autre cierge et deux colombes blanches vivantes enfermées dans une corbeille argentée.

[1] *Commentarium de sanctorum canonizatione*, t. I, p. 143.

Le troisième cardinal offre deux petits vases remplis de vin, l'un doré, l'autre argenté ; un orateur offre un troisième cierge et une corbeille de couleurs variées, remplie de toute espèce de petits oiseaux.

Cette description suffit pour nous donner une idée des cérémonies du culte catholique à cette époque. — A la fois grandiose et naïf, ami du merveilleux, il veut frapper les yeux en même temps que l'imagination.

C'est à cette époque que prennent naissance les nombreux recueils de litanies, attribuées par les uns à Léon VIII, par les autres à Mamerton, dûs peut-être à plusieurs auteurs à la fois.

C'est encore à cette époque féconde que le culte de la vierge arrive à son apogée, et que la papauté, jalouse de tous les priviléges, finit par s'attribuer le droit de canonisation, consacrant ainsi par une cérémonie définitive ce culte des martyrs avec toutes ses conséquences. Mais ce n'est pas sans de vives et longues oppositions que les papes s'arrogent ce droit de canoniser les martyrs, ce n'est pas même sans beaucoup d'hésitations de leur part.

En 1160, Alexandre III, dans la bulle qui met Edouard d'Angleterre au nombre des saints ne dissimule pas qu'une décision si difficile et si sublime, ne peut, d'après l'usage, être rendue que par les conciles solennels [1].

Déjà près de cent ans avant lui, Urbain II (1082) prié par l'abbé Bénédictus Kemperlegiensis de canoniser un nommé Gorlesius, refuse de le faire, disant qu'il n'en a pas le pouvoir, « *non enim sanctorum quemque debere canonibus admiscere, nisi et testes adsint qui ejus miracula visa suis oculis attestentur et plenariæ synodi firmentur consensu.* »

[1] *Cherubini bullarium romanum*, t. I, p. 61.

Néanmoins, le premier exemple de canonisation par un pape, date de 865: Nicolas Ier dès cette époque, a mis l'évêque Ansgarius au nombre des saints [1].

Entre Urbain II et Alexandre III, en 1145 le pape Eugène III, l'ami de saint Bernard, tout en canonisant l'empereur Henri V, remarque hautement que « de telles « demandes n'ont coutume d'être admises que dans les « conciles généraux (Launoius) [2]. »

Ainsi c'est en violant la règle que les papes Alexandre III et Eugène III la reconnaissent franchement. Mais en 1130 le célèbre Innocent III dans la bulle de canonisation de l'impératrice Cunégonde affirme d'une manière catégorique que seuls les papes ont le droit de reconnaître les saints, parce qu'ils sont les successeurs de saint Pierre et les vicaires de Jésus-Christ:

L'opposition des conciles disparaît insensiblement, et c'est ainsi que de cette vénération touchante de l'Eglise primitive pour ses martyrs, est né le culte qui a pris dans l'Eglise catholique une place si prépondérante.

---

1 Herzog, *Real Encyclopedie Kanonisation.*

2 Launoii *Epist.*, V, p. 27.

THÈSES.

I. — Ce qui prouve la commune origine des nations Indo-Européennes c'est l'analogie frappante des mêmes mythes dans chaque peuple.

II. — Le récit de la dispersion, d'après l'Ancien Testament est un mythe ethnographique.

III. — L'inspiration ne prouve pas l'infaillibilité d'un écrit.

IV. — La connaissance du mal est un progrès non une chûte.

V. — Il ne peut y avoir aucun intermédiaire entre la conscience et Dieu.

VI. — Personne n'a le droit de contester le nom de chrétien à celui qui prend ce titre.

VII. — Du moment où l'on ne reconnaît à Jésus-Christ qu'une valeur morale, c'est à la conscience à juger si on cesse de faire partie de l'Eglise.

Vu,

Le président de la soutenance,
BRUCH.

Permis d'imprimer,
Strasbourg, le 12 mars 1869.
Le Recteur,
A. CHÉRUEL.